

PORTRAIT DE LA COMMUNE

Saint-Dié-des-Vosges

Département
 VOSGES(88)

Population (2019)
 19 319

Surface
 46.2 km²

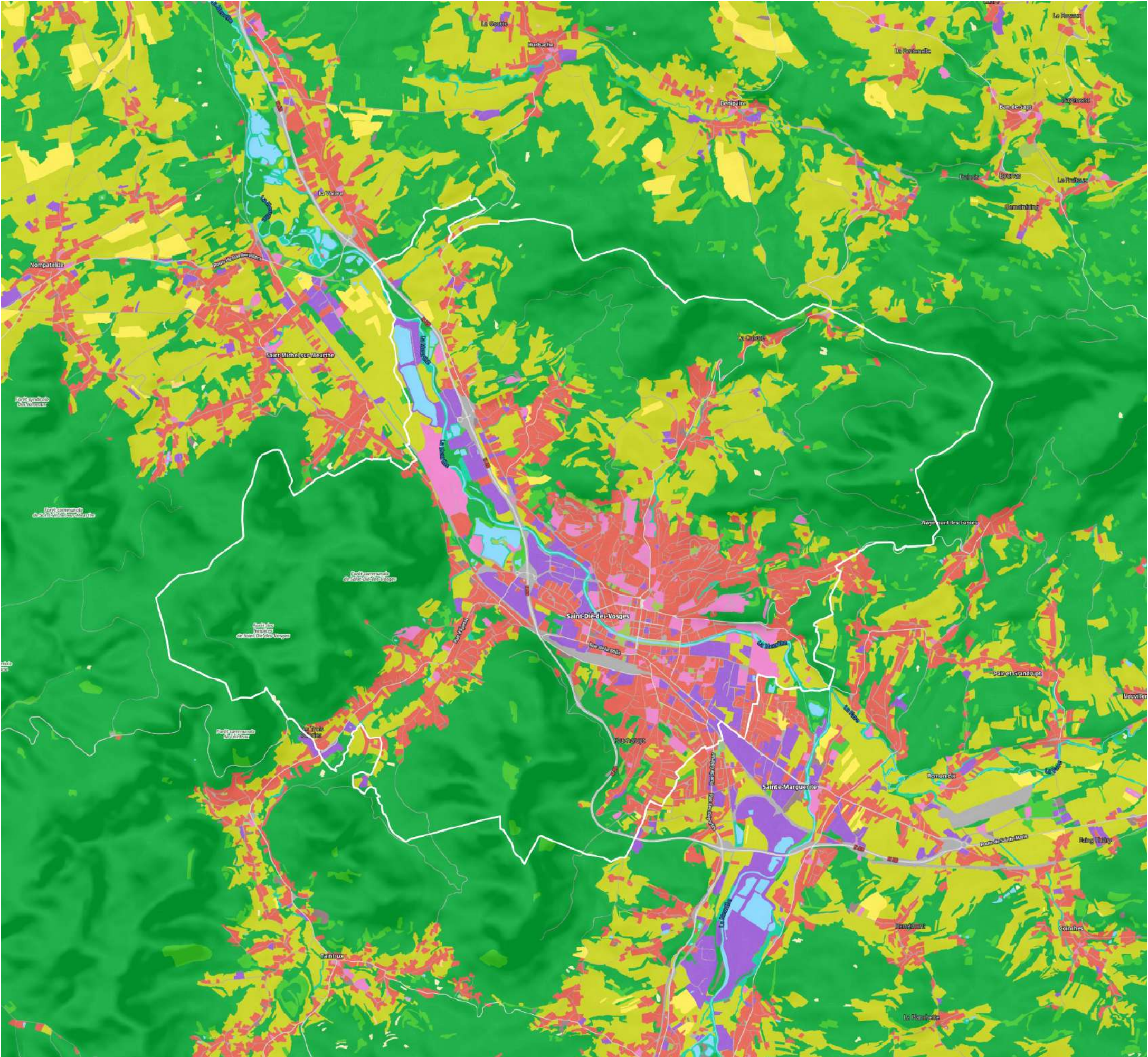
Densité (2019)
 417.9 hab/km²



Les informations proposées sont extraites de la BD OCS Grand Est. Elles constituent un outils d'aide à la décision en illustrant les évolutions du couvert et de l'usage du sol.

L'occupation du sol en 2021

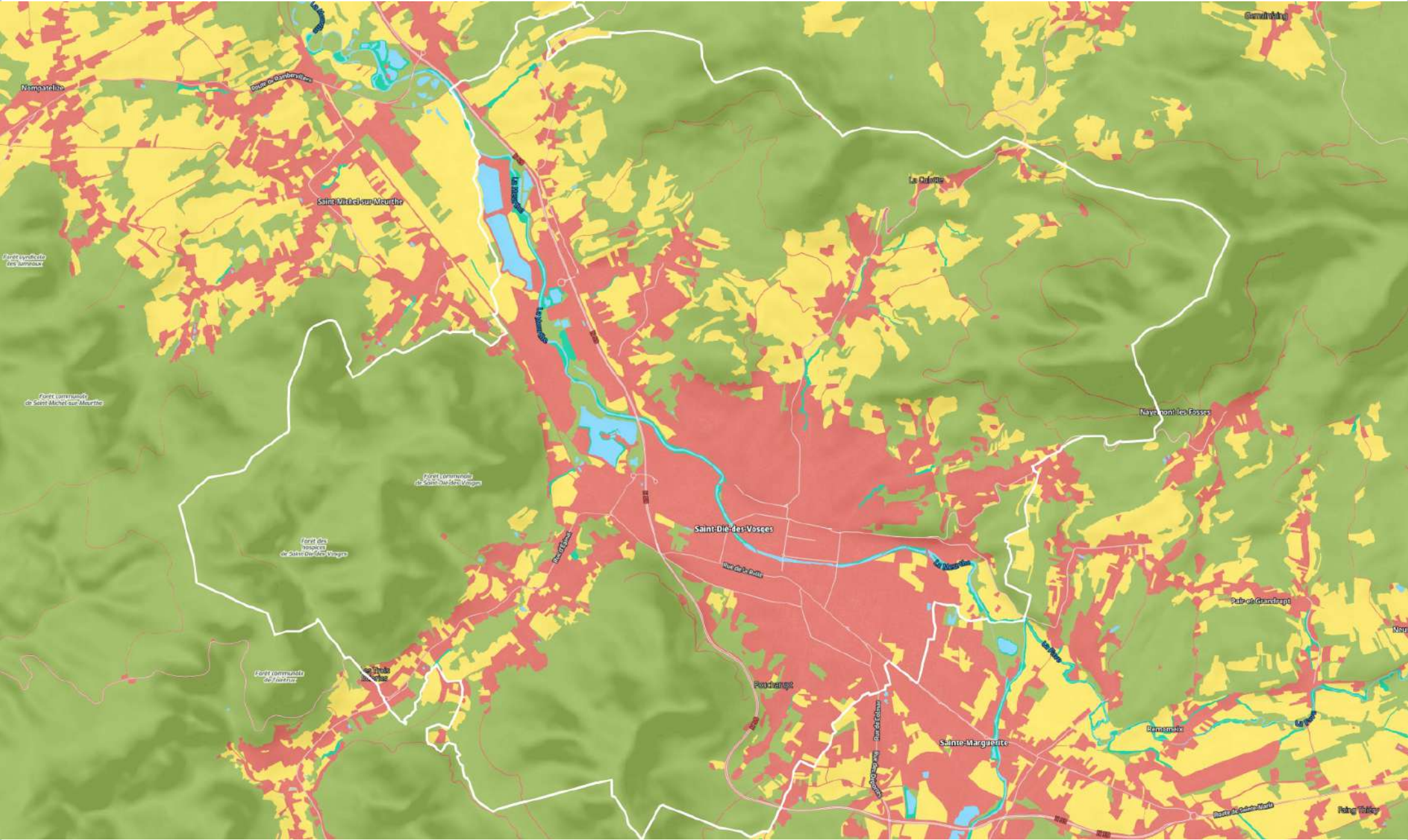
OCS Grand Est niveau 2



- Habitat
- Équipements et infrastructures collectives
- Activités économiques
- Infrastructures et superstructures des réseaux de transport
- Espaces verts urbains
- Espaces en mutation
- Espaces ouverts urbains
- Terres arables
- Cultures permanentes
- Autres zones agricoles
- Forêts
- Formations naturelles herbacées ou arbustives
- Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation
- Milieus naturels liés à l'eau
- Surfaces en eau

L’occupation du sol en 2021

OCS Grand Est niveau 1



Principaux types de paysage en 2021

OCS Grand Est niveau 1

	Saint-Dié-des-Vosges (en ha)	(en %)	Grand Est (en %)
Emprises urbaines	1 208.52	26.14	7.98
Emprises agricoles	596.89	12.91	54.93
Espaces forestiers et semi-naturels	2 721.84	58.88	35.51
Milieux naturels liés à l'eau	34.69	0.75	0.56
Surfaces en eau	60.79	1.31	1.03

Évolution de l’occupation du sol entre 2010 et 2021

OCS Grand Est niveau 2

	Saint-Dié-des-Vosges (en ha)	(en %)	Grand Est (en %)
Habitat	+22.85	+3.56	+5.04
Équipements et infrastructures collectives	+6.88	+5.46	+10.49
Activités économiques	-4.66	-2.68	+12.11
Infrastructures et superstructures des réseaux de transports	+1.5	+0.70	+2.73
Espaces verts urbains	+1.34	+8.19	-0.36
Espaces en mutations	-5.78	-35.22	-0.04
Espaces ouverts urbains	0	0.00	+24.84
Terres arables	+5.64	+112.57	+4.38
Cultures permanentes	-0.3	-27.04	+0.25
Autres zones agricoles	-23.98	-3.94	-11.24
Forêts	+14.76	+0.56	-2.07
Formations naturelles herbacées ou arbustives	-26.81	-24.18	+13.56
Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	+1.84	+358.29	+125.16
Milieux naturels liés à l'eau	+1.39	+4.18	-1.66
Surfaces en eau	+5.34	+9.64	+3.59

Gains et pertes entre 2010 et 2019

OCS Grand Est niveau 1

	Pertes	Gains	Net
Emprises urbaines	-13.08	+29.49	+16.41
Emprises agricoles	-22.45	+7.76	-14.69
Espaces forestiers et semi-naturels	-15.83	+7.14	-8.69
Milieux naturels liés à l'eau	-1.03	+2.65	+1.62
Surfaces en eau	-2.05	+7.4	+5.34

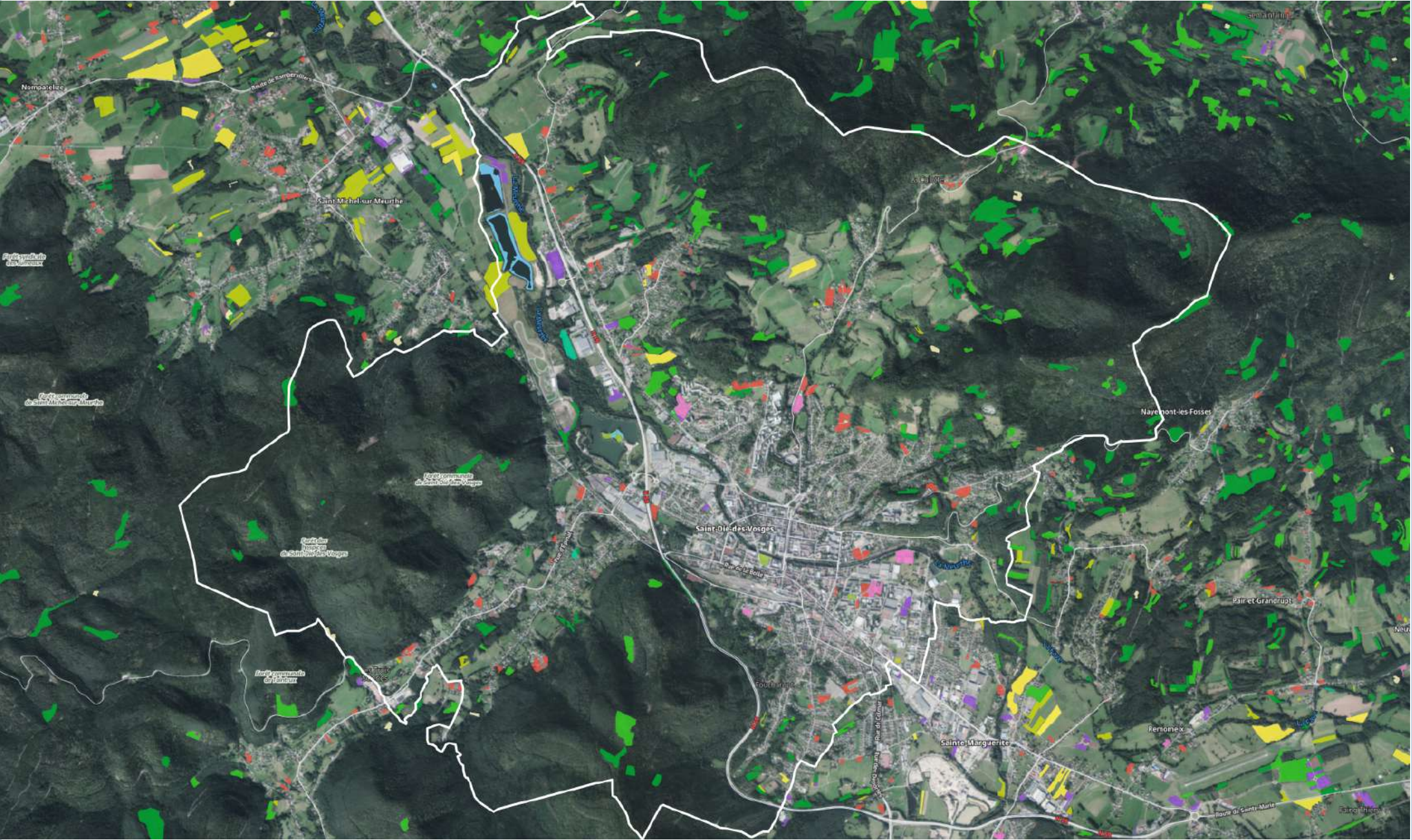
Gains et pertes entre 2019 et 2021

OCS Grand Est niveau 1

	Pertes	Gains	Net
Emprises urbaines	-0.86	+6.57	+5.71
Emprises agricoles	-5.62	+1.66	-3.96
Espaces forestiers et semi-naturels	-1.83	+0.31	-1.53
Milieux naturels liés à l'eau	-0.23	+0	-0.23
Surfaces en eau	-0	+0	0

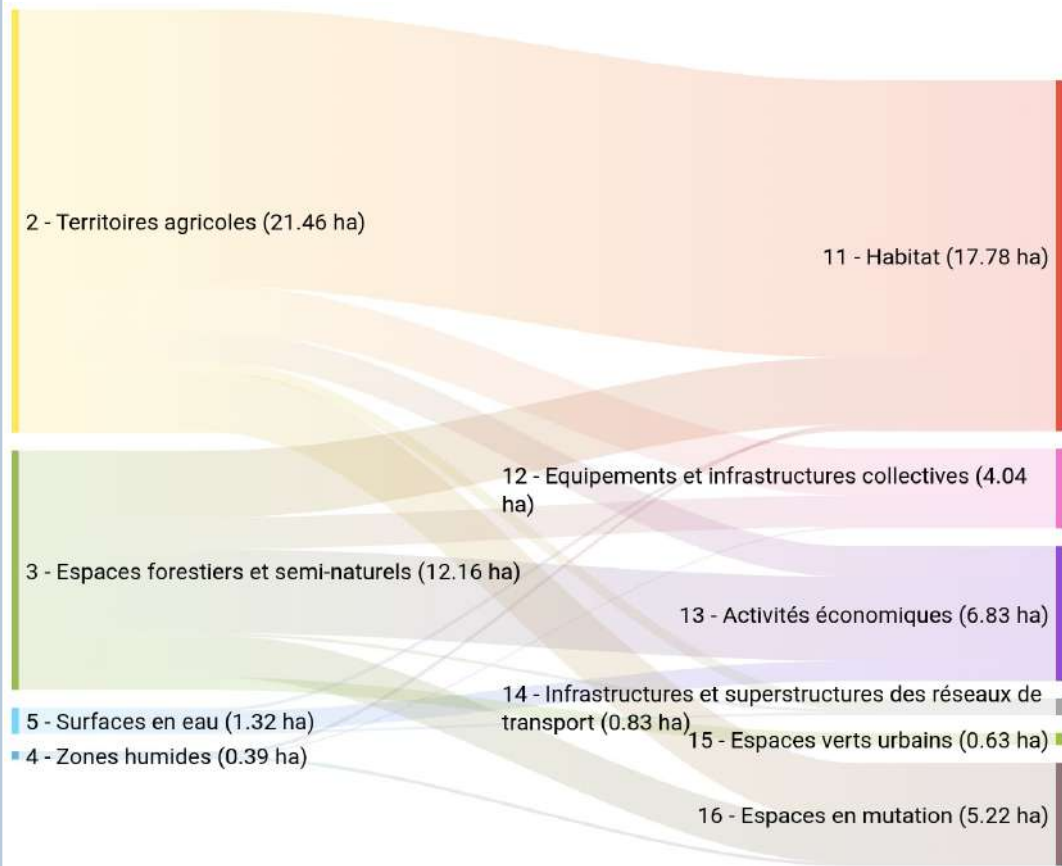
Mutation du paysage entre 2010 et 2021

OCS Grand Est niveau 2



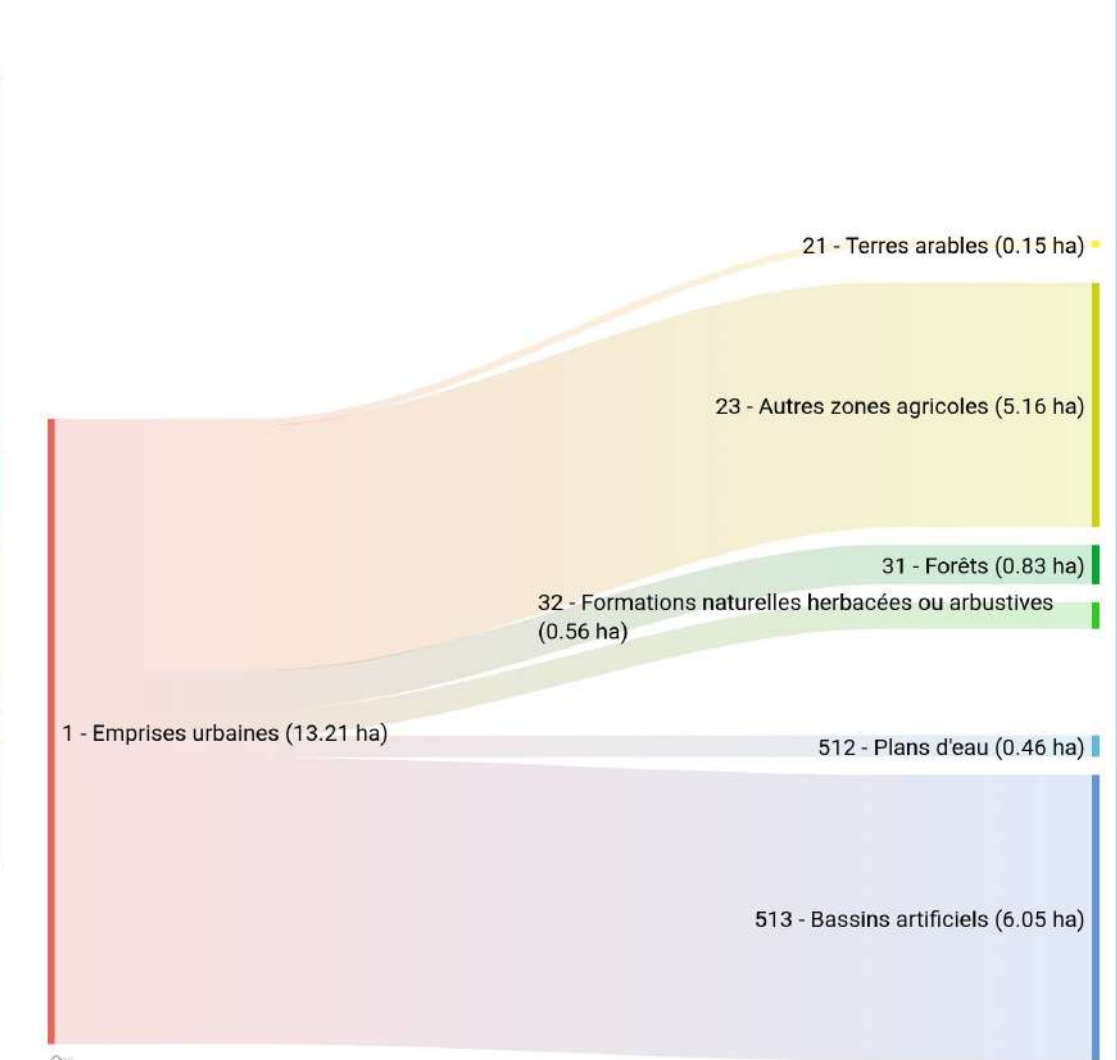
Mutations des espaces agricoles naturels et forestiers vers des espaces urbanisés entre 2010 et 2021

OCS Grand Est du niveau 1 vers le niveau 2



Mutations des espaces urbanisés vers des espaces agricoles naturels et forestiers entre 2010 et 2021

OCS Grand Est du niveau 1 vers le niveau 2



OCS Grand Est niveau 5



Répartition des postes du niveau 5

	Saint-Dié-des-Vosges (en ha)	(en %)	Grand Est (en %)
● Imperméable bâti	217.07	4.70	1.36
● Imperméable non bâti	320.94	6.94	2.18
● Perméable urbain	670.51	14.50	4.43

L'imperméabilisation des sols correspond au recouvrement d'un sol par un matériau imperméable (tel que l'enrobé ou le béton), qui réduit la capacité d'infiltration de l'eau.

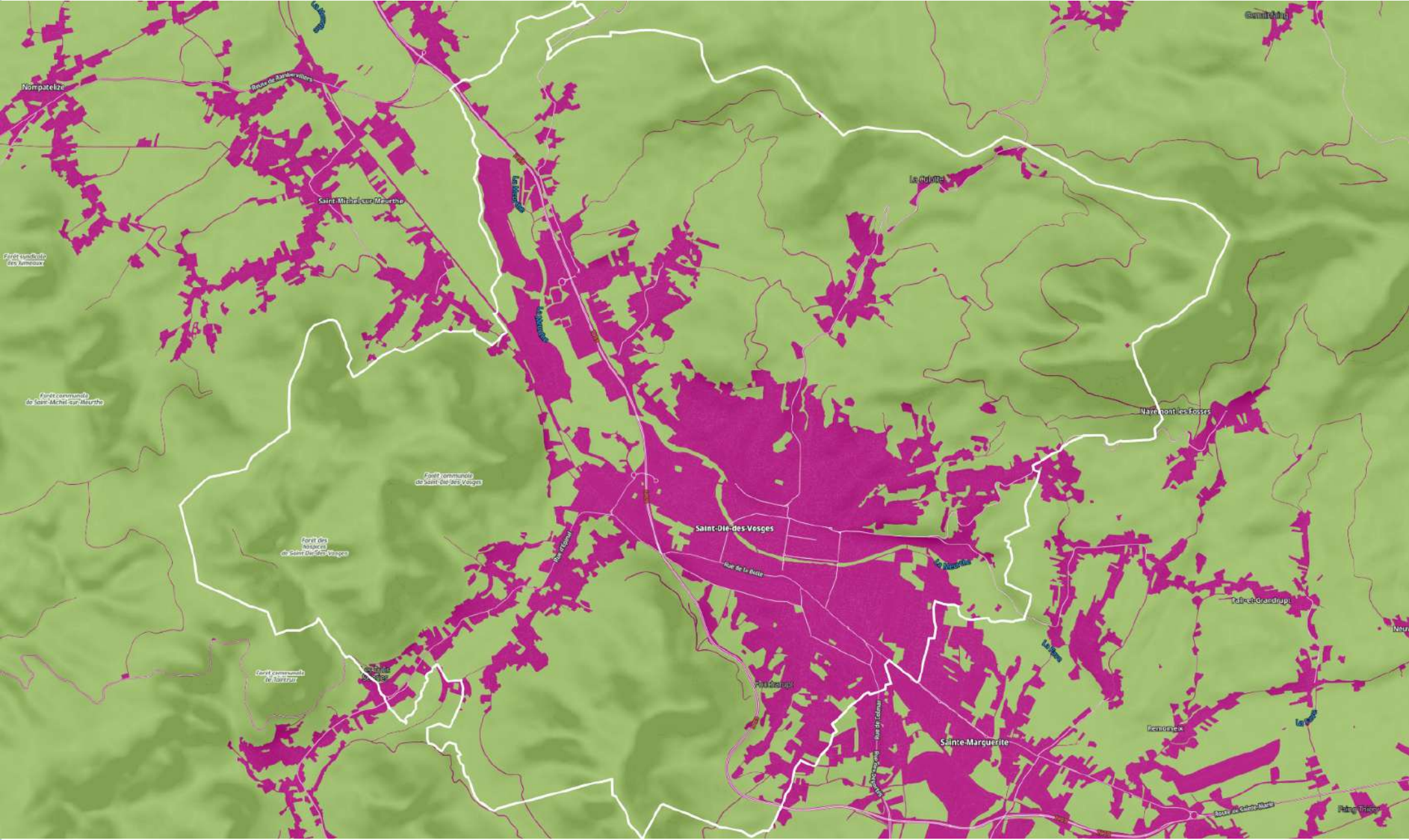
Source : Définition guide ville perméable issue du guide technique du SDAGE - Mars 2017

L'OCS Grand Est propose une photo-interprétation des sols pour les emprises urbaines.

OCS Grand Est niveau 5

	Saint-Dié-des-Vosges (en ha)	(en %)	Grand Est (en %)
● Imperméable bâti	+5.14	+2.43	+8.41
● Imperméable non bâti	+11.32	+3.66	+3.66
● Perméable urbain	+5.66	+0.85	+0.85

Consommation d’espace en 2021



Répartition des classes ENAF / Espaces urbanisés en 2021

Répartition des postes du niveau 1

	Saint-Dié-des-Vosges (en ha)		(en %)	Grand Est (en %)
ENAF	3 421.09	74.01	92.57	
Espace urbanisé	1 201.65	25.99	7.43	

Évolution des variations ENAF / Espaces urbanisés de 2010 à 2021

Gains et pertes des postes du niveau 1

	Saint-Dié-des-Vosges (en ha)		(en %)	Grand Est (en %)
ENAF	-27.95	-0.81	-0.45	
Espace urbanisé	+27.95	+2.38	+6	

Les ENAF / Espaces urbanisés

Au sens de la loi Climat et résilience, « La consommation d’espaces naturels, agricoles et forestiers est entendue comme la création ou l’extension effective d’espaces urbanisés sur le territoires concerné ».

Source : Article 194 III, 5° de la loi Climat et résilience complété par la loi du 20 juillet 2023

Les Espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) comprennent :

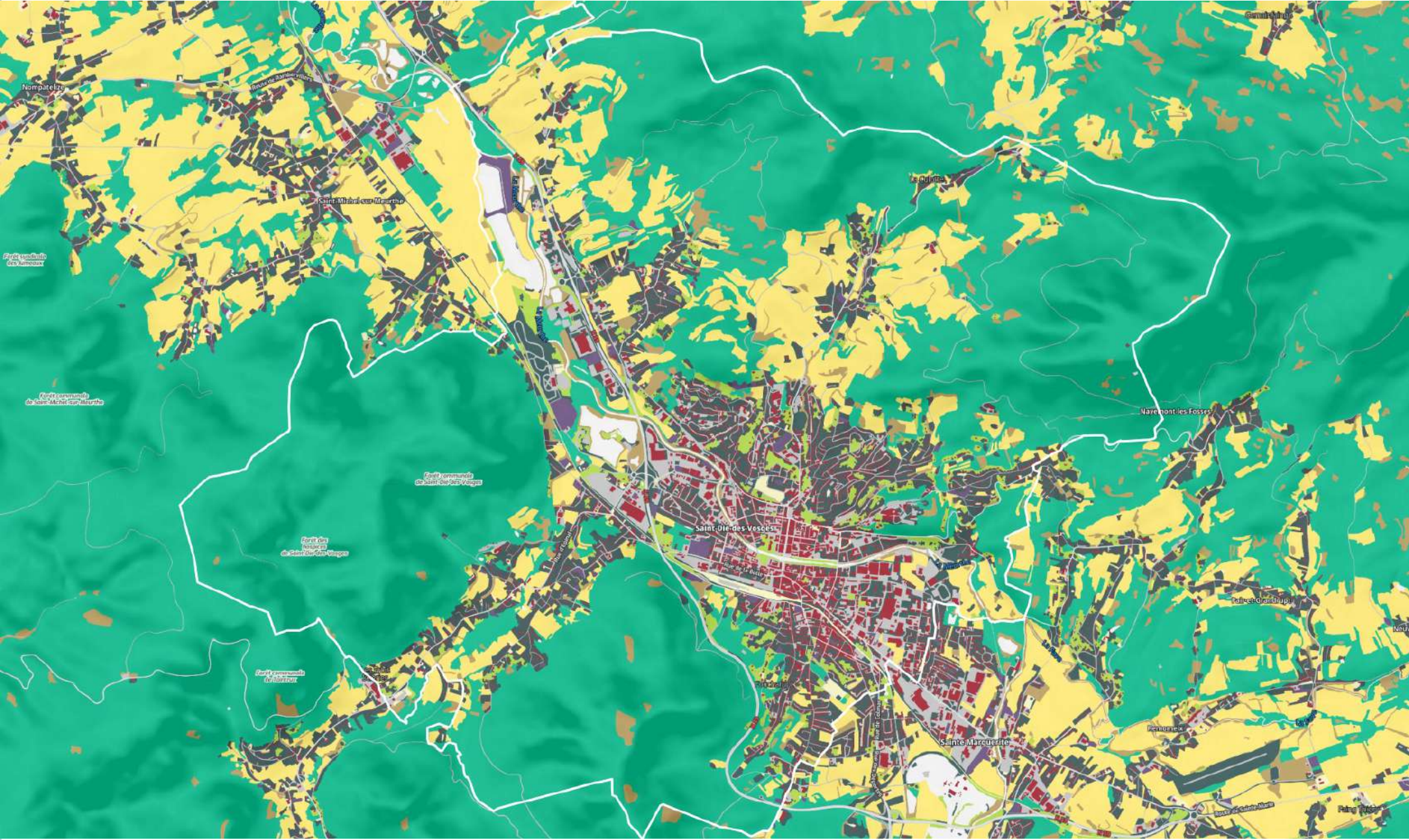
- les Emprises agricoles (Poste 2 NIV1) ainsi que le bâti isolé en zone agricole ou naturelle (Poste 1130 NIV4), les exploitations agricoles (Poste 1330 NIV4) et les espaces libres en milieu urbain (Poste 1140, NIV4)
- les espaces forestiers et semi-naturels (Poste 3 NIV 1)
- les milieux naturels liés à l’eau (Poste 4 NIV1)
- les surfaces en eau (Poste 5 NIV1)

Les bassins artificiels (Poste 5130 Niv4) ne sont pas considérés comme des ENAF.

La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

La consommation en espaces naturels, agricoles et forestiers entre les millésimes 2010 et 2021 pour Saint-Dié-des-Vosges représente une surface de 27.95 ha, soit une évolution des espaces urbanisés de +2.38%. En prenant en compte les dates de prises de vues aériennes (2010 et 2021, soit 11 ans), cela représente une consommation annuelle de -0.07 %/an d'espaces naturels agricoles et forestiers (soit -2.54 ha/an).

Loi Climat Résilience (LCR) en 2021



Répartition des classes LCR en 2021

Niveau 1

	Saint-Dié-des-Vosges (en ha)	(en %)	Grand Est (en %)
1 - Artificialisé	1 074.23	23.24	7.29
2 - Non artificialisé	3 548.5	76.76	92.71

Évolution des classes LCR de 2010 à 2021

Niveau 1

	Saint-Dié-des-Vosges (en ha)	(en %)	Grand Est (en %)
1 - Artificialisé	+36.07	+3.47	+6.53
2 - Non artificialisé	-36.07	-1.01	-0.48

Répartition des classes LCR en 2021

Niveau 2

	Saint-Dié-des-Vosges (en ha)	(en %)	Grand Est (en %)
1 - Imperméable Bâti	216.35	4.68	1.36
2 - Revêtement imperméable	306.3	6.63	2.05
3 - Sols compactés, matériaux minéraux ou organiques	27.49	0.59	0.3
4 - Végétation herbacée des surfaces artificialisées (urbaines)	483.8	10.47	3.24
5 - Surfaces artificialisées (urbaines) en chantier ou abandonnées	40.29	0.87	0.33
6 - Sols nus naturels ou d'activité extractive, eau, glace	65.74	1.42	1.13
7 - Surfaces agricoles en friche ou non, aquaculture, pêche	575.97	12.46	54.58
8 - Surfaces végétalisées à usage sylvicole	2 635.43	57.01	31.29
9 - Surfaces végétalisées en habitat naturel	141.89	3.07	5.11
10 - Autres surfaces végétalisées	129.47	2.8	0.6

Évolution des classes LCR de 2010 à 2021

Niveau 2

	Saint-Dié-des-Vosges (en ha)	(en %)	Grand Est (en %)
1 - Imperméable Bâti	+4.86	+0.11	+0.1
2 - Revêtement imperméable	+10.45	+0.23	+0.12
3 - Sols compactés, matériaux minéraux ou organiques	-1.81	-0.04	+0.06
4 - Végétation herbacée des surfaces artificialisées (urbaines)	+17.37	+0.38	+0.18
5 - Surfaces artificialisées (urbaines) en chantier ou abandonnées	+5.2	+0.11	-0.01
6 - Sols nus naturels ou d'activité extractive, eau, glace	-12.09	-0.26	+0.03
7 - Surfaces agricoles en friche ou non, aquaculture, pêche	-17.31	-0.37	-0.32
8 - Surfaces végétalisées à usage sylvicole	+14.76	+0.32	-0.66
9 - Surfaces végétalisées en habitat naturel	-24.92	-0.54	+0.5
10 - Autres surfaces végétalisées	+3.48	+0.08	0

Artificialisation

Les objectifs de développement durable du Code de l’urbanisme sont fixés et évalués en considérant comme :

- Artificialisée une surface dont les sols sont soit imperméabilisés en raison du bâti ou d’un revêtement, soit stabilisés et compactés, soit constitués de matériaux composites (postes 1 à 5 de la nomenclature LCR)
- Non artificialisée une surface soit naturelle, nue ou couverte d’eau, soit végétalisée, constituant un habitat naturel ou utilisée à usage de cultures (postes 6 à 10 de la nomenclature LCR)

Article 192 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

L'évolution des surfaces artificialisées et des surfaces non artificialisées

En 2021, la surface artificialisée pour Saint-Dié-des-Vosges représentait une surface de 1074.23 ha soit 23.24% du territoire. Entre 2010 et 2021, la différence entre les surfaces artificialisées et les surfaces non artificialisées est de +36.07 ha.

Les surfaces où les sols ont été rendus imperméables

En 2021, la surface dont les sols sont imperméables en raison du bati est de 216.35 ha. La surface dont les sols sont imperméables en raison d'un revêtement est de 306.3 ha.